

● **Hiver 1713-1714 :**

ADBR, 107 E DD 9

Les Saintes-Maries-de-la-Mer : *"Que l'hiver dernier la chaussée du salin du costé du Midi feust entièrement amporté par les eaux des pluies et neiges"*. D'autres parties furent aussi endommagées.

● **Printemps 1714 :**

Communication personnelle de Philippe Thoumas (Montélimar, 1998).

29 avril 1714 : Grands dommages causés par le Lez à Baume-de-Transit.

ADBR, 156 E BB 10, délibération du 8 avril 1714.

Ravage des *"phuilles"* dans tout le terroir de Roquevaire au printemps : peut-être aussi des débordements de l'Huveaune ?

● **Juin et juillet 1714 :**

ADBR, C 2088, Liasse contenant toutes les pièces résumées ou citées ci-dessous. Ici : Rapport du 5 juillet 1714 et estimation des subdélégués (20 décembre 1714)

Fin juin 1714 :

A La Penne-Chanans, c'est la grêle de la fin du mois de juin qui est incriminée. Les pertes sont évaluées à 3 300 livres (Estimation par Jean de Rabier, seigneur du Plan, subdélégué de l'Intendant d'Aix).

ADBR, C 2088, Supplique des consuls, rapport par experts (3 juillet 1714) et rapport du subdélégué (14 octobre 1714)

Fin juin 1714 :

A Saint-Antonin, la grêle de la fin de juin avait emporté 80 charges de froment, 30 de méteil et 20 d'orge, avoine, légumes. Le subdélégué évalue les dégâts à 680 livres du subdélégué, le 14 octobre 1714.

ADBR, C 2088, Rapports du subdélégué (3 et 6 septembre 1714), supplique et extrait du rapport du greffe de l'Ecritoire (27 juillet 1714)

A Sallagriffon, le débordement de l'Esteron, comme à Sausses, emporte respectivement pour 950 livres et 3 800 livres [pour cette estimation de Sausses, les consuls l'avaient portée à 4 660 livres]. La grêle blessa ou tua des animaux et comme ailleurs, après celle-ci survint le débordement des torrents : à Sausses, *"quatre gros torrents"* partagèrent le terroir par des ravines aux champs et aux vignes, emportant quantité d'arbres (dont *"l'amas prodigieux de bois et de pierre engrava les meilleurs fonds du lieu"*).

ADBR, C 2088, Rapport du subdélégué (31 août 1714) et une "estime" particulière, propriété par propriété

17 juin 1714 :

A Ubraye, dans la viguerie d'Annot, la grêle est celle du 17 juin. Le pont, constitué de six grosses planches, fut emporté très loin. Le subdélégué porta l'estime générale à 3 750 livres, contre les 5 972 livres selon les habitants.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

ADBR, C 2088, Rapport des habitants maire et consuls et rapport du subdélégué d'Annot

9 et 17 juin 1714 :

Dans la viguerie de Castellane, Solheias, outre les neiges considérables des 3 et 4 novembre 1713, incriminait la grêle du 9 juin 1714 et le 17 du même mois : *"une pluye si rude durant plus de quatre heures que les plus petits ravins, torrents et ruisseaux furent si plains que lorsqu'ils furent unis, il formèrent une rivière"*. Le rapport du subdélégué est très précis, quartier par quartier. Beaucoup des terres gastes avaient été endommagées. Il observe qu'au Défens, proche de la partie qui *"s'unit à la plaine, près du lit du torrent qui vient du village"*, les ravines entraînent une *"quantité extraordinaire de pierres"*, faisant changer le lit du torrent, lequel se fit un nouveau "canal" dans les meilleures terres cultivées, sur environ 500 cannes de long [environ 1 km] et 3 cannes [6 mètres] de largeur : *"et après avoir conféré avec des habitans du lieu d'Hubraye [Ubraye] et de Briançon et Verrayon, terroirs limitrophes, visité les greniers de la dixme, parlé aux anciens dixmiers, nous avons estimé que les dommages et pertes des bleds eu égard à l'orge qu'on a semé après la mortalité d'iceux uni avec le damage des herbes et des prêts à 2 700 livres"*. Dommages des fonds : 2 800 livres.

ADBR, C 2088, Rapport du subdélégué, 28 juin 1714

Jun 1714 :

A Saint-Martin-de-Pallières, dans la viguerie d'Aix, un rapport du subdélégué fait état d'une *"vallée dont le terrain emporté ne laissoit voir à 5 ou 6 pieds de profondeur qu'un rocher nud et à tous les cottés de marques pitoyables de semés"*. La perte des *"fruits"* des chênes verts, non prise en compte, allait au moins à 500 écus. Le total des dommages était porté à 2 840 livres.

ADBR, C 2088, Verbal, par François Niel, du 8 juillet 1714

8 juillet 1714 :

Grêle à Barrême avec inondation ; plus un épi *"droit"*, grandes ravines, l'inondation a même emporté et submergé des brebis et des anesses.

Le "Verbal" d'estime donne un total de pertes de 6 550 livres. Les pluies du 7 juillet furent "extraordinaires". Les terres situées aux lieux penchants furent beaucoup endommagées (quartiers de Champ Franc, Larrabei et Bouquet surtout). La rivière de l'Asse grossit si fort qu'elle enleva la barricade ou digue de la bastide de Bouquet d'une *"grosseur extraordinaire"* et le *"fort"* soutenant le canal du moulin : une bourrique et dix-huit moutons furent trouvés submergés, par les habitants.

ADBR, C 2088, Procès-verbal des maire-consuls, 20 juillet 1714

17, 19 et 22 juillet 1714 :

A Castillon [Alpes-de-Haute-Provence], on se plaint des trop *"fréquentes tempestes"* les 17, 19 et 22 juillet. Le 19 juillet, il resta sur terre plus d'un pied de grêle. Le *"vallon"* qui descend dans le Verdon devint si gros qu'il entraîna de gros rochers *"de plus de six à sept cens quintaux, que la grave et boue qu'il a tresné jusques à la rivière de Verdon, de l'hauteur de cinq à six cannes, ayant fermé le chemin et randeu impraticable"*.

Dommages : plus de 10 000 livres.

ADBR, C 2088, Supplique, délibération de la communauté et rapport du subdélégué (juillet-novembre 1714)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



19 et 20 juillet 1714 :

A La Colle-Saint-Michel, dans la viguerie d'Annot [Alpes-de-Haute-Provence] : les grêles sont datées du 19 et du 20 juillet par la communauté et le rapport du subdélégué. Après visite du terroir, examen de l'état "*du disme*", les pertes sont évaluées à 1 350 livres.

ADBR, C 2088, Supplique (juillet 1714) et rapport du subdélégué (5 septembre 1714)

19 juillet 1714 :

A Collongue, même "*tempeste*" le 19 juillet. Tous les blés emportés, les "fruits" en général.

ADBR, C 2088, Lettre du subdélégué (7 septembre 1714) et rapport des estimateurs modernes (6 août 1714)

19 juillet 1714 :

A Dalluys, on donne un récit de la journée du 19 juillet : "*il se leva une prodigieuse tempête au terroir de ce lieu, qui commença par une grêle dont la grosseur abattit les branches aux arbres, les blés et tous les animos qui estet [sic] à la campagne et mesme, il y eut plusieurs habitans quy y furent mal traités. Après cette grelle il survint une inondation quy, ayans grossy quantité de torrans qui partoient du terroir du lieu par des ravines qui ce firent aux gayres [guérets] des champs et des vignes que le dist torrans qui vennet [sic] avec présipitation de la montagne emportèrent une quantité d'arbres et de souches, partie du terrain quy leur estoit voysin dont l'ammes prodigieus de bois et de pierre engrave le meilleur fons du lieu*".

Estime générale portée à 2 010 livres.

ADBR, C 2088, Comparant des consuls, 7 septembre 1714 et rapport d'estime par les habitants

20 juillet 1714 :

A Méailles, dans la viguerie d'Annot, la "*montagne*" louée chaque année aux troupeaux de basse Provence était ruinée : son revenu manquant, la communauté fut obligé de demander la liquidation de ses dettes. Le rapport d'estime des habitants évoque, le 20 juillet, à deux heures après-midi, "*des nuages si noirs et si horribles*" dont la "*malignité*" s'était déchargée d'eau et de grêle, emportant presque toute la récolte. Le rapport du subdélégué donne une estime totale de 3 700 livres.

ADBR, C 2088, Verbal des habitants, 27 juillet 1714

6, 13 et 20 juillet 1714 :

A Peyresc, voisin du lieu précédent, les orages sont datés des 6, 13 et 20 juillet. Les quartiers de Coste Aurive, Grav et Alp, celui des Collets avaient leurs récoltes en grain en grande partie emportée, certains "*hors de culture pour l'avenir*". Au-dessous du village, les jardins étaient ruinés pour la plupart, les murailles tombées, le jardinage "*entièrement gâté*". Les "*montagnes*" du lieu avaient là aussi leurs herbages gâtés et les bergers partis avec leurs bestiaux. Le revenu des dits herbages et le secours de ceux d'hiver étaient perdus. Evaluation du subdélégué : 2 300 livres de pertes.

ADBR, C 2088, Premier rapport par le lieutenant du Juge (1^{er} août 1714) et second rapport par le subdélégué (8 septembre 1714)

A La Rochette, 260 charges de blé étaient perdues. L'estime portée à 800 livres.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur